

Nom de l'allergologue :
 Initiales du patient : |_|_| |_|_|
 Origine géographique du patient :
 Sexe : M ☐ F. ☐ Terrain atopique : Oui ☐ Non ☐
 Année de naissance : | |

But de l'étude

- Sélectionner des patients présentant une **allergie alimentaire sévère au céleri** (souvent « isolée »), avec ou sans pollinose et pour lesquels les IgE spécifiques du céleri (ainsi que rApi g 1) sont très faibles voire négatives.
- L'étude du **profil de sensibilisation** de ces patients permettrait de mettre en évidence l'allergène impliqué dans ces réactions sévères pour une meilleure prise en charge.

Points forts : l'équipe de **Karin Hoffmann-Sommergruber** travaille depuis longtemps sur les allergènes du céleri et de l'armoise. Cette équipe a isolé la LTP du céleri.

L'analyse d'un nombre suffisamment important de sérums correspondant à des allergies démontrées au céleri permettra de mieux définir les allergènes moléculaires pertinents pour le diagnostic le plus efficient possible.

Groupe de travail « Allergènes moléculaires » de la SFA

F.Bienvenu, C. Metz-Favre, G.Pauli

Tout médecin adressant un sérum d'un patient correspondant à une histoire clinique typique étayée au minimum par des tests cutanés et des tests in vitro (mieux encore par des tests de provocation) sera associé à la communication et éventuellement à une publication qui en découlera.

*Les sérums seront à envoyer au Dr METZ-FAVRE Carine, Laboratoire d'allergologie
Nouvel Hôpital Civil, RDC (derrière ascenseur B,) 1 porte de l'hôpital, BP 4026
67191 Strasbourg cedex*

Seront jointes :

- 1) La fiche de consentement signée par le patient*
- 2) La fiche signalétique ci jointe qui peut-être envoyée avec le sérum ou ultérieurement à l'adresse ci dessus, ou encore envoyée par mail : carine.favre@chru-strasbourg.fr*
- 3 et 4) Les fiches pour l'acheminement du sera au CHRU de Strasbourg où sont centralisés les sera, et le remboursement des frais de cet acheminement.*

Madame Metz-Favre, au CHRU de Strasbourg, fera le lien avec les laboratoires de recherche avec lesquels les collaborations sont établies.